

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022031274

Dossier numéro : 2022-03-03/02

Titre

3 MARS 2022. - Conseil d'Etat. Annulation (publication prescrite par l'article 39 du règlement général de procédure)

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 22-04-2022 page : 37683

Entrée en vigueur : 12-06-2019

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Par arrêt n° 253.153 du 3 mars 2022, le Conseil d'Etat, section du contentieux administratif, VIIe Chambre, a annulé l'arrêté royal du 12 juin 2019 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux.

Le même arrêt en ordonne la publication, par extrait au Moniteur belge, dans les mêmes formes que l'arrêté qu'il annule.